

### **1. Quelle sont vos priorités dans le domaine de l'éducation ?**

Le monde de demain s'invente à l'école autant qu'à la maison. Nous souhaitons faire d'Angers une ville éducatrice exemplaire, une ville qui prend soin de la place de ses enfants et ses adolescents, qui veille à leurs nécessaires apprentissages sur le chemin de l'émancipation. Ce qui se passe à l'école est essentiel pour le rapport au savoir, pour l'égalité femme/homme, pour l'apprentissage des nouvelles mobilités, pour le rapport à l'alimentation et à l'environnement...

### **2. Quelle part du budget de votre commune proposez-vous de consacrer à l'éducation-enfance ?**

Quand on parle de budget en matière d'éducation, il importe de bien définir quels types de dépenses y intégrer : le coût du fonctionnement des écoles, celui des accueils péri et extra scolaires, celui des activités sportives ou culturelles, celui des actions de prévention et d'accompagnement de la parentalité... Parle-t-on des dépenses engagées directement par la ville ou intègre-t-on les aides apportées par la ville aux différents acteurs du système éducatif ? Cette définition est indispensable pour pouvoir réaliser des comparaisons objectives.

Quoiqu'il en soit nous nous engageons à minima à maintenir le niveau des dépenses en matière d'éducation, dépenses que nous évaluerons tel qu'indiqué ci-dessus en début de mandat.

### **3. Quelle enveloppe accorderez-vous à l'entretien et la maintenance des écoles publiques ?**

Au-delà du budget d'entretien qui doit à minima être maintenu, notre priorité sera d'engager un vaste plan de réaménagement des écoles afin de répondre aux exigences de la transition écologique en co-contruction avec les enseignants et les parents : économie d'énergie (et production d'énergie lorsque cela est possible), végétalisation et dé-artificialisation des cours d'école, installation de jardins potagers dans les cours d'école ou à proximité, aménagement doux des abords d'école avec une sécurisation par rapport aux automobiles. (des abords d'école sans voiture lorsque cela est possible avec une piétonisation de la rue d'accès)

### **4. Allez-vous améliorer l'isolation thermique dans les bâtiments scolaires ?**

L'isolation thermique des locaux scolaires (comme de tous les équipements municipaux) est une priorité forte pour nous. La municipalité doit être exemplaire sur les locaux dont elle a la responsabilité.

### **5. Prévoyez-vous de renforcer le confort acoustique, dans les classes et à la cantine ?**

Le confort acoustique permet des locaux scolaires plus calmes et fait baisser l'agressivité. Il participe du respect du rythme de vie de l'enfant. Les traitements acoustiques seront installés en parallèle à l'isolation thermique des locaux.

### **6. Sur la base du diagnostic qualité de l'air obligatoire pour les écoles, quels moyens comptez-vous mobiliser pour le plan d'actions ?**

La santé environnementale est un point important pour nous. Les locaux seront réhabilités en utilisant uniquement des matériaux garantissant la plus haute qualité environnementale et un renouvellement de l'air suffisant sera garanti. Nous serons donc très attentifs aux polluants émis par le mobilier, les produits d'entretien et les fournitures scolaires.

### **7. Quelle est votre approche des rythmes scolaires ? Allez-vous maintenir, modifier, supprimer l'organisation de la semaine sur 4 jours et demi (classe le mercredi matin) ?**

Le débat sur les rythmes de vie de l'enfant s'est très souvent focalisé sur le rythme scolaire hebdomadaire, alors que la question mérite d'être abordée beaucoup plus globalement (l'année scolaire, l'organisation des différents temps de vie de l'enfant qui dépendent de très nombreux

facteurs). Quoiqu'il en soit, nous ne comptons pas remettre en cause l'organisation actuelle de la semaine scolaire, notamment parce que les activités périscolaires permettent à certains enfants d'accéder à des activités éducatives qu'ils n'auraient pas l'occasion de découvrir sans cela. Nous souhaitons en revanche engager une démarche d'évaluation des temps d'activités périscolaires partagée avec l'ensemble des acteurs éducatifs. Il est toujours utile de s'interroger sur la pertinence des contenus proposés pour les faire évoluer avec les enjeux actuels. Nous souhaitons de ce point de vue renforcer les actions d'éducation à l'environnement et à la prise de conscience de l'impact des activités humaines sur celui-ci.

**8. Quelles sont vos propositions pour développer qualitativement les temps d'activités périscolaires ?**

Il nous paraît indispensable d'avoir une attention particulière à la formation des personnels et aux liens entre enseignants et personnel extra-scolaire. L'aménagement des écoles est aussi un facteur favorisant la qualité de vie de l'enfants dans les temps périscolaires.

**9. Quels liens comptez-vous organiser entre les différents équipements (sportifs, culturels...) et les écoles de votre commune ?**

Nous souhaitons ouvrir largement les équipements municipaux aux élèves des écoles d'Angers. Nous souhaitons aussi créer un nouvel équipement pédagogique en cœur de ville pour initier les élèves au jardinage et à l'agriculture.

**10. Que prévoyez-vous au sujet de la restauration scolaire et la place d'une alimentation saine et plus respectueuse de l'environnement ?**

Nous visons une alimentation 100 % locale et bio dans les cantines. Nous souhaitons aussi développer des actions d'éducation dans l'optique de pratique alimentaire saine, pour la santé comme pour l'environnement. Nous souhaitons aussi limiter fortement les déchets en faisant prendre conscience aux élèves comme au personnel des enjeux liés au gaspillage alimentaire.

**11. Quels sont les aménagements (intérieurs et extérieurs) que vous envisagez pour protéger les enfants en période de canicule ?**

Le changement climatique est en marche. Nous souhaitons donc sensibiliser les élèves au besoin d'une politique globale de transition écologique. Nous mettrons en place cette politique de transition écologique à l'échelle de la ville. De manière plus directe, nous isolerons thermiquement les classes et nous végétalisons les écoles. Nous installerons des rideaux occultants et nous ventilerons les salles de classe.

**12. Quelles mesures concrètes allez-vous prendre pour faciliter les mobilités dites « douces » des élèves et leurs parents se rendant à l'école (parking à vélo,...),**

Nous mettrons en place un nouveau plan vélo avec un doublement du budget actuel d'investissement. A moyen terme, tous les enfants doivent pouvoir aller à pied ou à vélo à l'école en toute sécurité. Les espaces de parking vélo doivent être prévus en nombre suffisant et sécurisé autant que possible. Nous expérimentons aussi de nouveaux modes de mobilité tels le vélo-bus de ramassage scolaire. (Relancer aussi les pédibus)

**13. Que plan prévoyez-vous de déployer pour améliorer la circulation en sécurité aux abords des établissements scolaires ?**

Lorsque c'est possible, les abords de l'école seront végétalisés et piétonnisés et ne laisseront plus place à la voiture.

**14. Envisagez-vous de développer une offre tarifaire plus attractive pour les scolaires dans les transports en commun ?**

Nous prévoyons la gratuité des transports pour les moins de 25 ans dès 2020.

**15. Quelles mesures votre commune va-t-elle prendre pour mettre l'accent sur la prévention et l'éducation à la santé des enfants, en lien avec les professeurs et l'Education nationale ?**

Les contenus scolaires restent de la responsabilité de l'Education Nationale. Toutefois, en accord avec celle-ci et dans la cadre du projet éducatif local, la ville pourra mettre des moyens pédagogiques (technique et humain) à destination des écoles et collèges (éducation à une alimentation saine et équilibrée, prévention addictions, se déplacer en sécurité dans la ville dans le respect des autres...) Au niveau des lycées, les projets être examinés dans le cadre des commissions hygiène et sécurité et développés avec la participation des lycéens.

**Quelles actions comptez-vous organiser ou financer dans le domaine de la citoyenneté pour les élèves ?**

Nous considérons que l'éducation à la citoyenneté des élèves relève de l'Éducation Nationale. En revanche, nous prêtons une grande attention à permettre concrètement la participation active des enfants et des jeunes aux activités périscolaires et extrascolaires. Cette participation les met en situation d'apprentissage en termes de citoyenneté. Cela permet aussi prendre en compte la parole et la place de l'enfant.

**16. Quel est votre position par rapport à la place et les effectifs des ATSEM dans les écoles maternelles ?**

Les ATSEMS sont indispensables au bon fonctionnement d'une école maternelle. Ils ou elles assurent la sécurité affective de l'enfant, l'éducation à l'hygiène et aident les enseignant.e.s dans leurs missions pédagogiques. Nous souhaitons donc à minima le maintien du nombre d'ATSEMS.

**17. Comment concevez-vous la notion de coéducation ?**

Il s'agit d'envisager l'éducation comme la somme de toutes les influences, directes ou indirectes, qui agissent sur l'enfant. Les parents et l'école sont au premier rang d'entre elles, mais celles-ci vont bien au-delà dans le monde actuel. L'école, pour primordiale qu'elle soit, ne peut pas tout faire. Il est indispensable d'envisager l'éducation dans les différents temps de vie de l'enfant. La ville en tant que telle (son aménagement, son urbanisme et environnement, sa mixité sociale, ses possibilités de mobilités, ses services, les contenus et la qualité de ses propositions sportives, culturelles...) y participe. La municipalité doit donc être consciente de cette responsabilité et agir pour mettre en coopération l'ensemble des coéducateurs dans l'intérêt de l'enfant. C'est un tout auquel nous sommes attachés et resterons très attentif. Nous souhaitons par exemple bannir les panneaux publicitaires de la ville, c'est tout autant une démarche environnementale qu'éducative.

**18. Quelles formes de concertation prévoyez-vous avec les parents d'élèves, leurs représentants, leurs associations ?**

Tout simplement une réelle concertation (à ne pas confondre avec une consultation) en associant les acteurs éducatifs concernés à la construction des projets (aménagement d'école, aménagement d'abords d'école...).

**19. Comment garantirez-vous la représentation des parents d'élèves dans le cadre des différentes instances touchant à la vie scolaire ?**

C'est une responsabilité de l'éducation nationale. Nous rappellerons cette nécessité si nécessaire et veillerons de notre côté à associer les parents dans toutes les instances municipales ad hoc.

Yves Aurégan  
Candidat *Angers écologique et solidaire*

A handwritten signature in green ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned below the printed text.